



---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des Ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires**

## **Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

### **I. Introduction**

1. Seize<sup>1</sup> des 32 pays en développement sans littoral du monde se trouvent en Afrique. Comme les pays de la même catégorie d'autres régions du monde, ceux d'Afrique sont confrontés à des défis complexes en raison de leur manque d'accès direct à la mer et des coûts élevés de transport et de transit. L'enclavement est l'une des principales causes des taux élevés d'extrême pauvreté. Treize<sup>2</sup> des 16 pays en développement africains sans littoral font également partie des pays les moins avancés.

2. L'objectif du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) est de répondre aux besoins de développement particuliers des pays en développement sans littoral et de les aider à relever les défis auxquels ils se trouvent confrontés, en contribuant à leur croissance durable et inclusive et en les soutenant dans leurs efforts tendant à réaliser l'objectif de mettre fin à l'extrême pauvreté. Le Programme fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

3. En 2022, l'Afrique a été confrontée à une double crise. Les effets combinés de la guerre en Ukraine et de la maladie à coronavirus (COVID-19) ont exacerbé davantage les problèmes de connectivité et d'intégration auxquels se trouvent confrontés les pays en développement sans littoral, tels que la forte dépendance à l'égard du commerce international, la dépendance à l'égard des produits de base agricoles, miniers et énergétiques et la dépendance vis-à-vis des pays de transit. Alors que la libre circulation des biens, des services et des

---

\* E/ECA/COE/41/1.

<sup>1</sup> Botswana, Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Tchad et Zambie.



personnes continue d'être restreinte en raison de la pandémie, la guerre en Ukraine a aggravé l'insécurité alimentaire sur le continent du fait de la flambée des prix des denrées alimentaires, des engrais et des carburants, qui a entraîné une réduction de la marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses publiques en général et un accroissement du surendettement. Cette double crise met encore plus les objectifs de développement durable du Programme 2030 et les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 hors de portée des pays en développement africains sans littoral.

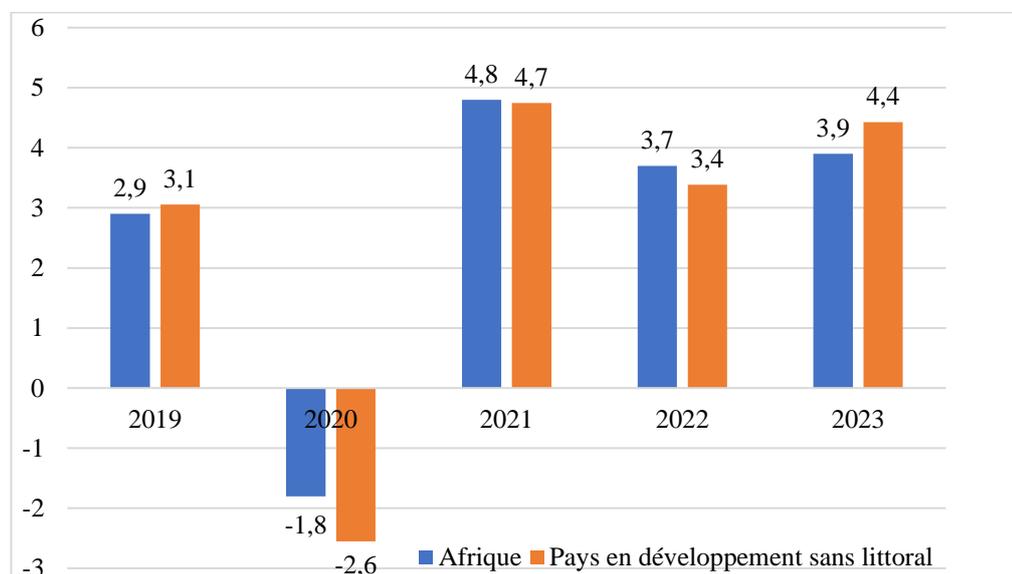
4. Le présent rapport contient un aperçu des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne depuis le précédent rapport présenté à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, lors de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

## II. Aperçu du développement socio-économique des pays en développement sans littoral d'Afrique

5. L'Afrique a enregistré une croissance économique au cours de la période considérée, mais la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en 2022 (3,7 %) a été inférieure à celle de 2021 (4,8 %). Même si les pays en développement sans littoral ont subi une plus forte contraction de leur PIB en 2020 et ont enregistré une moindre croissance en 2021 et 2022, on s'attend à ce qu'ils enregistrent un taux de croissance supérieur à la moyenne africaine en 2023 (voir figure I).

Figure I

### Croissance réelle du produit intérieur brut (en pourcentage)

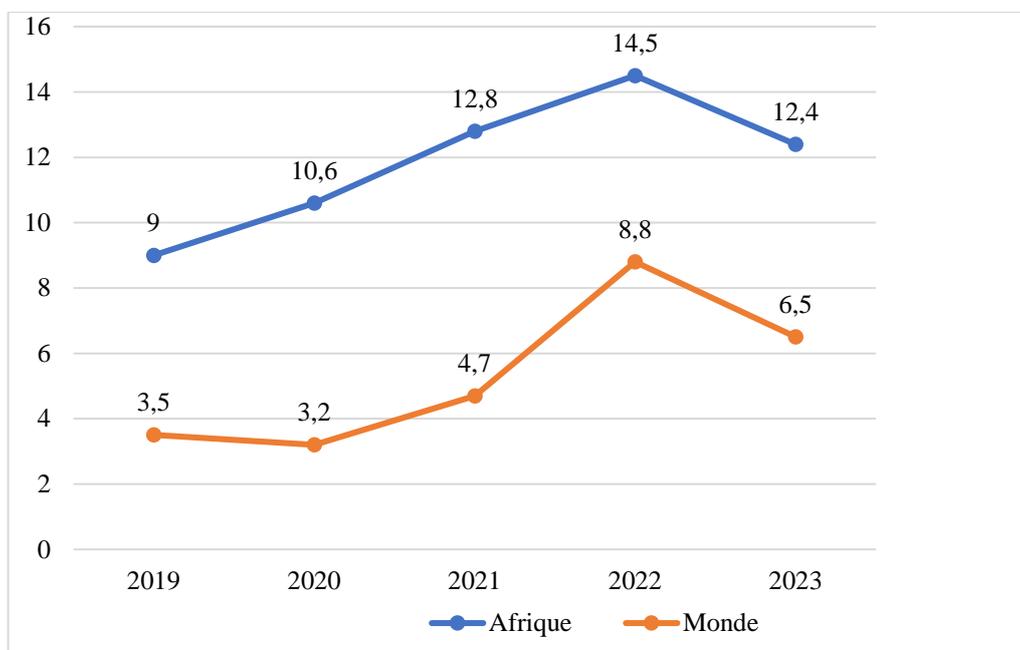


Source : CEA, sur la base des projections du Fonds monétaire international (FMI). Disponible à l'adresse : [www.imf.org/external/datamapper/NGDP\\_RP\\_CH@WEOWORLD/AFQ?year=2022](http://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RP_CH@WEOWORLD/AFQ?year=2022) (site consulté le 18 novembre 2022).

6. Selon les prévisions, l'inflation en Afrique devrait être supérieure à l'inflation mondiale (voir figure II). Après avoir atteint 12,8 % en 2021, on s'attend à ce qu'elle passe à 14,5 % en 2022 et retombe à 12,4 % en 2023. On s'attend à ce que l'inflation mondiale passe de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, puis retombe à 6,5 % en 2023. Plusieurs pays en développement sans littoral

figurent parmi les pays ayant les taux d'inflation les plus élevés du continent. Les prévisions sont que, en 2023, le Zimbabwe devrait enregistrer le taux d'inflation le plus élevé (204,6 %), l'Éthiopie le troisième taux le plus élevé (28,6 %) et le Soudan du Sud et le Malawi figurant parmi les dix pays ayant les taux les plus élevés (respectivement 21,7 % et 15,5 %).

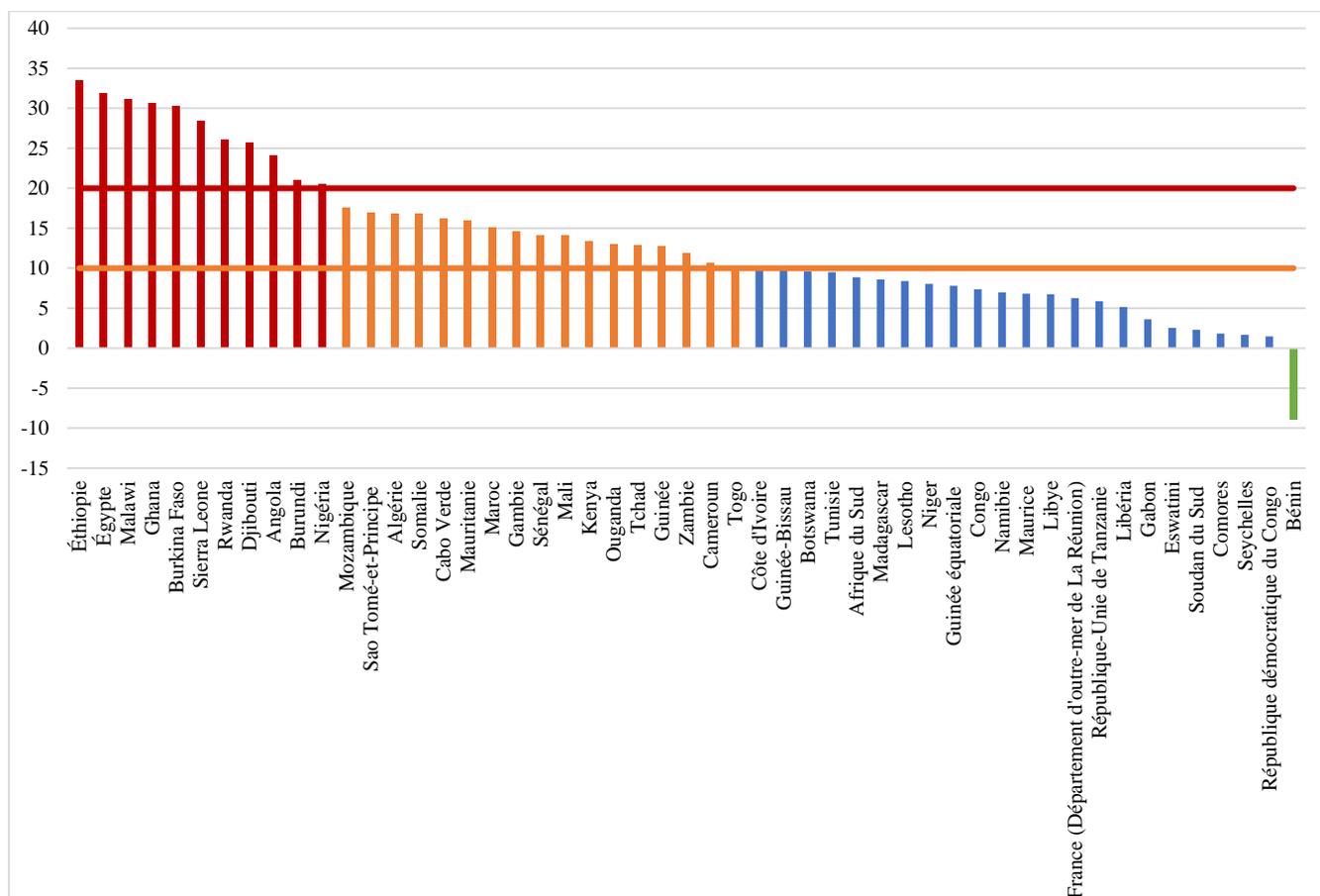
Figure II  
**Taux d'inflation des prix moyens à la consommation**  
(variation annuelle en pourcentage)



Source : CEA, sur la base des projections du FMI.

7. L'inflation en Afrique a été fortement influencée par la guerre en Ukraine en raison de la dépendance du continent à l'égard de tiers pour l'approvisionnement en denrées alimentaires essentielles telles que le blé et le maïs et en raison de la flambée des prix du carburant. En 2021, l'Afrique a importé pour plus de 97 milliards de dollars des États-Unis de produits alimentaires et 39 pays africains étaient des importateurs nets de produits alimentaires, ce qui les exposait aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement et leur a valu un déficit commercial alimentaire global de 30 milliards de dollars. Les quatre pays qui ont été le plus durement touchés par l'inflation des prix alimentaires (Éthiopie, Malawi, Burkina Faso et Rwanda) sont enclavés (voir figure III). Comme les produits alimentaires représentent une part importante de la consommation, le pouvoir d'achat des consommateurs diminuera considérablement, ce qui affectera la demande intérieure. Les ménages à faible revenu seront particulièrement touchés, ce qui aggravera la pauvreté et la vulnérabilité.

Figure III  
**Inflation d'une année sur l'autre des prix des denrées alimentaires, en juin 2022**  
 (en pourcentage)



Source : CEA, à partir des chiffres de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAOSTAT (consultée le 27 octobre 2022). Disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/faostat/fr/#home>.

8. La sécurité énergétique aussi a été gravement compromise par la guerre en Ukraine. Même si de nombreux pays africains sont des exportateurs nets de pétrole brut, le continent est fortement tributaire des importations de produits pétroliers raffinés. En 2021, tous les pays en développement africains sans littoral, à l'exception du Niger, étaient des importateurs nets de produits pétroliers raffinés.

9. L'instabilité politique a également contribué aux difficultés économiques qui ont résulté de la pandémie et de la guerre en Ukraine. En 2022, l'Éthiopie, la République centrafricaine et le Soudan du Sud ont continué à faire face à des difficultés internes. Le terrorisme aussi a eu des effets économiques négatifs sur les pays. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2022, 699 attaques terroristes ont été enregistrées sur le continent, faisant 5 412 morts à travers l'Afrique<sup>3</sup>. Parmi les pays en développement africains sans littoral, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont été les plus touchés par les attaques terroristes<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme, « Rapport semestriel. Analyse de la tendance de la menace terroriste en Afrique : 2022 », 4 septembre 2022.

<sup>4</sup> Institut d'études de sécurité, « African conflicts to watch in 2022 », 17 décembre 2021.

En juin 2022, des attaques largement couvertes par les médias ont été menées au Burkina Faso et au Mali, y entraînant la mort d'au moins, respectivement, 100 et 132 civils.

10. Bien que la pression exercée sur le système de soins de santé par le COVID-19 ait été considérablement réduite, l'Afrique présente le plus faible nombre de doses de vaccin administrées pour 100 personnes. Au 25 octobre 2022, un total de 12 830 378 906 doses de vaccin<sup>5</sup> avaient été administrées dans le monde, mais seulement 683 805 078 (5 %) l'avaient été en Afrique<sup>6</sup>. Les progrès du taux de vaccination ont été mitigés dans les pays en développement sans littoral. Alors que le Lesotho, le Rwanda et le Botswana figurent parmi les 10 pays africains ayant le pourcentage le plus élevé de la population ayant reçu au moins une dose (respectivement 78,6 %, 69,9 % et 56,0 %), le Burkina Faso, le Mali et le Burundi figurent parmi les dix pays africains ayant le pourcentage le plus faible de la population ayant reçu au moins une dose (respectivement 13,9 %, 12,5 % et 0,2 %).

11. L'Afrique est la région la plus touchée par le VIH, avec 67 % (25,7 millions de personnes) de toutes les personnes vivant avec le VIH dans le monde. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe sont les sous-régions les plus touchées par le VIH, avec 20,6 millions de personnes vivant avec le VIH (54 % de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH dans le monde)<sup>7</sup>. Les progrès réalisés par les pays en développement africains sans littoral pour mettre fin à l'épidémie de VIH sont mitigés. Alors que le Botswana est devenu, en 2021, le premier pays touché par le VIH à être certifié par l'OMS comme ayant atteint une étape cruciale sur la voie conduisant à l'élimination de la transmission verticale du VIH, les nouvelles infections au VIH sont en augmentation au Soudan du Sud depuis 2010<sup>8</sup>.

12. En 2019, 478 millions d'Africains vivaient dans l'extrême pauvreté<sup>9</sup>. On estime que la pandémie a poussé 5 à 29 millions d'Africains supplémentaires sous le seuil de l'extrême pauvreté de 1,90 dollar par jour<sup>10</sup>. En 2019, 70,1 % de la population du Malawi, 42,2 % de la population de l'Ouganda et 39,8 % de la population du Zimbabwe vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour. En 2018, 50,6 % de la population du Niger, 30,9 % de la population du Tchad et 30,5 % de la population du Burkina Faso vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour (parité de pouvoir d'achat 2017). Les inégalités se sont également creusées au sein des pays africains. Selon les données de la Banque mondiale, 4 des 10 pays les plus inégalitaires au monde sont des pays en développement africains sans littoral<sup>11</sup>.

<sup>5</sup> Organisation mondiale de la santé (OMS), « Tableau de bord de l'OMS sur le coronavirus (COVID-19) ». Disponible à l'adresse : <https://covid19.who.int/>.

<sup>6</sup> OMS, Bureau régional pour l'Afrique, « Tableau de bord de la vaccination contre le COVID-19 de la Région africaine ». Disponible à l'adresse : <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrjoiOTI0ZDlhZWVtMjUxMC00ZDhhLWFjOTYyYjZlMGYzOWI4NGIwIiwidCI6ImY2MTBjMGI3LWJkMjQtNGIzOS04MTBiLTNkYzI4MGFmYjU5MCIiImMiOjB9>.

<sup>7</sup> Nations Unies, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *In Danger: UNAIDS Global AIDS Update 2022*, ONUSIDA, Genève, 2022.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> *Reaping the Potential Benefits of the African Continental Free Trade Area for Inclusive Growth: Economic Development in Africa: Report 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>10</sup> Nations Unies, CEA, « 514 millions d'Africains risquent de tomber sous le seuil de pauvreté extrême en 2021 à cause de la COVID-19 », 2 mars 2021.

<sup>11</sup> L'indice de Gini était de 57,1 pour la Zambie en 2015, 56,2 pour la République centrafricaine en 2008, 54,6 pour l'Eswatini en 2016 et 53,3 pour le Botswana en 2015.

13. Par des travaux de recherche, des analyses et des interventions, la CEA a continué à œuvrer pour que les pays en développement africains sans littoral ne soient pas laissés-pour-compte dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063.

### **III. État d'avancement de la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne**

#### **A. Questions fondamentales de la politique en matière de transit**

14. Le Programme d'action de Vienne souligne les rôles importants que la liberté de transit et la facilitation du transit jouent dans le développement global des pays en développement sans littoral et dans leur intégration dans le système commercial mondial. Il appelle à l'harmonisation, la simplification et la normalisation des règles et des documents, de même qu'à la mise en œuvre intégrale et effective des conventions internationales régissant le transport et le transit, et de tous les accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux.

15. À la suite du déclin dans le monde des infections, des cas graves et des décès dus au COVID-19<sup>12</sup>, les frontières entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit ont été rouvertes, ce qui a permis de réduire les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer l'accès aux biens et aux services. Cependant, la pandémie a mis en évidence le rôle vital que jouent des couloirs fonctionnant efficacement pour faciliter le commerce et la connectivité des transports.

16. En outre, les pays en développement africains sans littoral bénéficieront du Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Une libre circulation intra-africaine des personnes renforcée et bien gérée améliorera considérablement les perspectives de développement des pays en développement africains sans littoral. En octobre 2022, 11 de ces pays avaient déjà signé le Protocole, mais seuls le Mali, le Niger et le Rwanda faisaient partie des quatre pays qui l'avaient ratifié<sup>13</sup>. Onze ratifications supplémentaires sont nécessaires pour que le Protocole entre en vigueur. La CEA continue de travailler avec diverses parties prenantes pour encourager les États membres à ratifier le Protocole et les aider à le mettre en œuvre par la suite. Elle a mené des travaux de recherche, formulé des recommandations et proposé une stratégie qui devraient aider à obtenir le nombre requis de ratifications.

#### **B. Développement et entretien des infrastructures**

17. Bien que les pays en développement africains sans littoral aient réalisé des progrès considérables en matière d'expansion et de modernisation des infrastructures de transport, ils continuent de manquer d'infrastructures physiques adéquates dans le domaine du transport ferroviaire, du transport routier, des ports secs, des voies de navigation intérieures, des pipelines et du transport aérien. Le déficit d'infrastructures et le coût élevé de la logistique constituent des contraintes majeures pour la croissance de ces pays et pour la

---

<sup>12</sup> OMS, « *Weekly epidemiological update on COVID-19: 2 November 2022* ». Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/m/item/weekly-epidemiological-update-on-covid-19---2-november-2022> (en anglais).

<sup>13</sup> Voir : <https://au.int/en/treaties/protocol-treaty-establishing-african-economic-community-relating-free-movement-persons>.

mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Vienne. Selon les données du Programme de développement des infrastructures en Afrique, les inefficacités des couloirs du réseau africain d'infrastructures de transport coûtent plus de 75 milliards de dollars par an, ce qui entraîne une baisse de la compétitivité intrarégionale et internationale des pays africains.

18. Le transport routier est le mode de transport dominant en Afrique, transportant 90 % des passagers et 80 % des marchandises. Toutefois, la densité moyenne des routes revêtues dans les pays en développement africains sans littoral est de 10,59 km pour 1 000 km<sup>2</sup>, soit près de la moitié de la moyenne de l'ensemble des pays en développement sans littoral (24,66 km pour 1 000 km<sup>2</sup>)<sup>14</sup>. La Route transafricaine est un réseau transcontinental de projets routiers en Afrique qui vise à combler le déficit en matière de transport routier et de connectivité routière sur le continent. Toutefois, son opérationnalisation continue d'être entravée par des chaînons manquants et un mauvais entretien dans certains segments clés. L'un des principaux projets devant être entrepris dans les pays en développement sans littoral d'Afrique australe est le projet de développement du couloir routier de Nacala, qui améliorera le transport et le commerce entre le Malawi, le Mozambique et la Zambie. Une fois ce projet achevé, il devrait réduire de 15 à 20 % le coût du commerce dans ces pays<sup>15</sup>.

19. Le rail est le deuxième mode de transport le plus dominant en Afrique, étant donné que 36 pays africains disposent de chemins de fer<sup>16</sup>. Alors que l'Eswatini, le Malawi et le Zimbabwe présentent la plus forte densité ferroviaire parmi les pays en développement africains sans littoral, le Burundi, le Lesotho, le Niger, la République centrafricaine et le Tchad ne sont toujours pas reliés au réseau ferroviaire<sup>17</sup>. Certains pays en développement africains sans littoral disposent également de voies navigables, comme le lac Victoria, qui donne accès au Burundi, à l'Ouganda et au Rwanda, et comme le fleuve Congo, qui donne accès à la République centrafricaine. Toutefois, cinq pays en développement sans littoral (Botswana, Burkina Faso, Eswatini, Éthiopie et Lesotho) ne disposent pas de voies navigables. Les ports secs aussi jouent un rôle important dans l'amélioration des performances logistiques des pays en développement sans littoral, la réduction des coûts logistiques du commerce et la promotion de l'intermodalité. Près de la moitié des pays en développement africains sans littoral disposent de ports secs (Burundi, Eswatini, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe)<sup>18</sup>.

20. Depuis le début de l'année 2022, les compagnies aériennes africaines se remettent progressivement des effets de la pandémie. En juillet 2022, bien que le trafic de passagers ait été encore inférieur de 26 % au niveau qu'il avait atteint au même mois en 2019, il avait presque doublé depuis le début de l'année 2022. De même, en juillet 2022, les compagnies aériennes africaines ont enregistré un gain de 2 % du trafic de fret par rapport au même mois en 2019<sup>19</sup>. La relance de l'industrie du transport aérien est vitale pour les pays en

<sup>14</sup> Nations Unies, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Améliorer la connectivité pour les pays en développement sans littoral et mettre en place des infrastructures pour soutenir les progrès vers la réalisation des ODD*.

<sup>15</sup> Kingsley Ighobor, « *Ongoing regional infrastructure will boost free trade in Africa* », *Africa Renewal*, 10 octobre 2022.

<sup>16</sup> Aditi Raina *et al.*, *Railways in Developing Countries: A Global Review*, Washington, D.C., Banque mondiale, avril 2022.

<sup>17</sup> Nations Unies, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Association du transport aérien international (IATA), « *Quarterly air transport chartbook: IATA economics – Q3 2022* ».

développement sans littoral, car elle améliore la connectivité sans être soumise aux frontières et autres obstacles. Le Marché unique du transport aérien africain, lancé en 2018 par l'Union africaine, pousse à une libéralisation accrue du ciel par la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. En juillet 2019, 29 États faisaient partie du Marché unique du transport aérien africain, dont 10 pays en développement sans littoral (Botswana, Burkina Faso, Éthiopie, Lesotho, Mali, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Tchad et Zimbabwe).

21. L'accès à une énergie au coût abordable, fiable et renouvelable est aussi un facteur clé pour la modernisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et des systèmes de transit, et pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité commerciale des pays en développement sans littoral. Cependant, l'accès à l'électricité pour cette catégorie de pays africains reste particulièrement faible. Alors que, en moyenne, 56 % de la population africaine avait accès à l'électricité en 2020, seuls 33 % de la population des pays en développement africains sans littoral y avaient accès<sup>20</sup>. Les progrès sont par ailleurs mitigés entre ces pays : 76 % de la population de l'Eswatini avait accès à l'électricité en 2020, contre seulement 5 % en République centrafricaine<sup>21</sup>. La part des énergies renouvelables modernes dans la consommation finale d'énergie en Afrique est également très faible, soit 10,28 % pour le continent en 2019 et 10,73 % pour les pays en développement africains sans littoral<sup>22</sup>. Des progrès significatifs ont également été réalisés dans le cadre du projet hydroélectrique sous-régional de Rusumo Falls, qui permettra d'accroître l'approvisionnement en électricité des réseaux nationaux du Burundi, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. En septembre 2022, l'état d'avancement global était proche de 96,7 %, et le projet est censé être achevé en juin 2023<sup>23</sup>.

22. Le développement des TIC aussi dans les pays en développement sans littoral est essentiel pour une croissance durable et inclusive. À cet égard, la pandémie a accéléré l'adoption de l'Internet en Afrique. En 2022, 39,7 % de la population africaine utilisait l'Internet, contre 27,7 % en 2019. Toutefois, ce chiffre est encore bien inférieur à la moyenne mondiale de 66 % en 2022<sup>24</sup>. Les progrès ont été mitigés dans les pays en développement africains sans littoral. L'utilisation des téléphones portables en Afrique a considérablement augmenté. En moyenne, il y avait 87 abonnements au cellulaire mobile pour 100 personnes en Afrique en 2020. La moyenne pour les pays en développement sans littoral était légèrement inférieure, avec 73 abonnements pour 100 personnes<sup>25</sup>. Les pays en développement africains sans littoral ont également enregistré une augmentation importante des abonnements actifs au haut débit mobile (de 30 à 34 pour 100 habitants).

23. Cependant, les prix élevés des TIC continuent d'entraver la capacité des pays en développement sans littoral à exploiter pleinement les avantages de l'économie numérique et à tirer le maximum de bénéfices en matière de

---

<sup>20</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE), « *Access to Electricity* ». Disponible à l'adresse : [www.iea.org/data-and-statistics/data-product/sdg7-database#access-to-electricity](http://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/sdg7-database#access-to-electricity) (en anglais) (site consulté le 18 novembre 2022).

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE), « *Share of modern renewables* ». Disponible à l'adresse : [www.iea.org/data-and-statistics/data-product/sdg7-database#share-of-modern-renewables](http://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/sdg7-database#share-of-modern-renewables) (en anglais) (site consulté le 18 novembre 2022).

<sup>23</sup> Voir : <https://rusumoproject.org/index.php/en/our-stories/356-rwanda-eastern-province-governor-visits-rusumo-project> (en anglais).

<sup>24</sup> Union internationale des télécommunications (UIT), « *Statistics* ». Disponible à l'adresse : [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx) (en anglais) (site consulté le 18 novembre 2022).

<sup>25</sup> Ibid.

commerce et de développement qui devrait résulter de l'utilisation des technologies émergentes. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour aider les pays africains à développer un service Internet à haut débit au coût abordable pour des populations plus nombreuses, afin d'atteindre l'objectif de développement durable 9.c (relatif à la fourniture d'un accès universel et à un coût abordable à l'Internet). La collaboration avec les pays de transit et avec la communauté internationale sera nécessaire pour réduire la fracture numérique entre les pays en développement sans littoral et le reste du monde.

### C. Commerce international et facilitation du commerce

24. Les pays en développement sans littoral dépendent fortement du commerce international, ce qui les a rendus particulièrement vulnérables aux effets perturbateurs de la pandémie et de la guerre en Ukraine. Les craintes d'une récession mondiale ont pesé sur les prix des produits de base et on s'attend à une baisse de ces prix en 2023 et 2024. Néanmoins, les prix en monnaie nationale de ces produits de base resteront élevés en raison de la dépréciation des monnaies locales<sup>26</sup>, ce qui pourrait induire des crises alimentaires et énergétiques.

25. Au troisième trimestre de 2022, alors que la croissance mondiale ralentissait et que les craintes d'une récession mondiale s'intensifiaient, la plupart des prix des produits de base ont reculé par rapport aux sommets atteints à la suite de la poussée de la demande post-pandémique et de la guerre en Ukraine<sup>27</sup>. Toutefois, le prix du pétrole brut de Brent a augmenté de 35 % par rapport au même trimestre de 2021. Les prix des métaux ont le plus baissé (de 16 %) en raison des inquiétudes liées au ralentissement de l'économie chinoise, mais le prix des engrais a augmenté de 67 % par rapport à la même période en 2021. Après une forte hausse au deuxième trimestre 2022 des prix des produits agricoles de base, ces prix ont baissé au troisième trimestre, apaisant les craintes de pénurie alimentaire, après la signature de l'accord sur les exportations de céréales conclu sous l'égide des Nations Unies entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Toutefois, les prix du maïs ont augmenté de 20 % par rapport à la même période en 2021.

26. La diversification limitée des économies des pays en développement africains sans littoral limite leurs performances sur les marchés mondiaux, car leur dépendance à l'égard des exportations de matières premières et des marchés mondiaux pour les importations de biens essentiels (tels que le carburant, les denrées alimentaires et les produits pharmaceutiques) les expose aux chocs extérieurs. À cet égard, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) peut contribuer à protéger ces pays contre ces vulnérabilités en réduisant leur dépendance vis-à-vis des marchés éloignés. À cette fin, la CEA a aidé les pays africains à élaborer des stratégies nationales et sous-régionales de mise en œuvre, pour qu'ils puissent tirer pleinement parti de l'Accord. En outre, le Rwanda est l'un des dix pays participant à l'Initiative pharmaceutique énoncée dans la ZLECAf, qui vise à relever les défis de l'accès équitable à des médicaments sûrs et au coût abordable grâce à des achats groupés, à faciliter la production locale de produits pharmaceutiques et à promouvoir des normes réglementaires harmonisées et l'assurance qualité des médicaments et des produits.

<sup>26</sup> Banque mondiale, *Commodity Markets Outlook: Pandemic, War, Recession - Drivers of Aluminium and Copper Prices*, Washington, D.C., Banque mondiale, octobre 2022.

<sup>27</sup> Ibid.

27. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit d'Afrique ont fait des progrès dans la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris celles en transit. En octobre 2022, 14 pays en développement africains sans littoral membres de l'OMC avaient déjà ratifié l'Accord. L'Éthiopie et le Soudan du Sud travaillent à leur adhésion à l'OMC, après quoi ils pourront devenir parties à l'Accord. Seize pays africains de transit ont également ratifié celui-ci.

28. Au 4 novembre 2022, le taux moyen de mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord était de 46,7 % pour l'Afrique et de 44,1 % pour les pays en développement africains sans littoral, ce qui indique un bon engagement de la part de ces derniers. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, des améliorations sont encore possibles, notamment en ce qui concerne l'exploitation du début des échanges dans le cadre de l'Accord.

## D. Intégration et coopération régionales

29. L'intégration régionale est impérative pour la croissance économique et le développement des pays en développement africains sans littoral. L'Accord portant création de la ZLECAf offre une excellente occasion de stimuler le commerce en créant un marché continental, en réduisant les obstacles au commerce et à l'investissement, en encourageant la concurrence et en harmonisant les règles commerciales entre les communautés économiques régionales, ce qui favorisera l'industrialisation, la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. On s'attend à ce que, avec le début des échanges dans le cadre de l'Accord, les pays en développement sans littoral tirent des avantages considérables du marché unique africain, dont le PIB combiné s'élève à 3,4 billions de dollars. Par exemple, la mise en œuvre avec succès de l'Accord permettrait à quelque 640 000 personnes en Éthiopie, 30 000 personnes en Ouganda et 10 000 personnes au Zimbabwe de sortir de l'extrême pauvreté d'ici à 2045<sup>28</sup>. L'opérationnalisation de la Zone de libre-échange pourrait faire passer le PIB africain d'environ 3 billions de dollars en 2020 à 8 billions de dollars en 2040 et à 16 billions de dollars en 2060<sup>29</sup>. Tous les pays en développement africains sans littoral, à l'exception du Botswana et du Soudan du Sud, ont ratifié l'Accord.

30. En 2019, l'Afrique représentait 2,8 % du commerce mondial<sup>30</sup>. Le commerce intra-africain ne représentait que 15 % du commerce continental total, ce qui montre clairement que les pays africains commercent davantage avec le reste du monde qu'entre eux<sup>31</sup>. Alors que 41 % du commerce intra-africain était constitué de produits manufacturés, seuls 17 % du commerce africain avec le reste du monde l'étaient, ce qui laisse penser que l'augmentation du commerce intra-africain pourrait avoir des retombées plus importantes. On s'attend à ce que, après la mise en œuvre de l'Accord, la valeur du commerce intra-africain augmente de plus de 130 % d'ici à 2045<sup>32</sup>. L'Accord pourrait aider à remédier à la situation où l'on voit les exportations intra-africaines souvent soumises à des droits de douane plus élevés que les

<sup>28</sup> Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique (à paraître).

<sup>29</sup> Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Gouverner l'interface entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les communautés économiques régionales*, 2021.

<sup>30</sup> *Reaping the Potential Benefits of the African Continental Free Trade Area*.

<sup>31</sup> *Le développement économique en Afrique : Made in Africa: les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain* (publication des Nations Unies, 2019).

<sup>32</sup> Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « New assessment of the economic impacts of the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area on Africa », Policy brief, juillet 2021.

exportations vers le reste du monde, en partie à cause d'autres accords commerciaux préférentiels, tels que l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) des États-Unis d'Amérique et l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne<sup>33</sup>.

31. Bien que le libre-échange dans le cadre de l'Accord ait officiellement débuté en janvier 2021, ce n'est qu'en septembre 2022 que les premiers échanges ont eu lieu. Six pays<sup>34</sup>, dont un pays en développement sans littoral (le Rwanda), participent à la phase pilote. Le premier échange commercial signalé dans le cadre de l'Accord a été l'exportation de batteries fabriquées au Kenya vers le Ghana<sup>35</sup>.

32. La CEA aide actuellement les pays à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre par le renforcement des capacités, la mise sur pied de comités nationaux, le soutien en matière d'élaboration des politiques et de préparation d'interventions ciblées pour autonomiser les femmes et les jeunes dans le domaine du commerce. La CEA a aussi élaboré un Index des entreprises par pays, qui est un outil complet permettant de recueillir l'avis du secteur privé sur la mise en œuvre de l'Accord. La CEA a également continué à collaborer avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment en participant activement et en apportant des contributions de fond à une conférence ministérielle sur les transports qui s'est tenue en août 2022 au Turkménistan, dont les résultats alimenteront un cadre mondial nouveau ou révisé d'appui aux pays en développement sans littoral après 2024.

33. Unis dans l'Accord, les pays africains pourront négocier de meilleurs accords commerciaux avec le reste du monde. La mise en œuvre de l'Accord aidera à attirer les investissements, à stimuler le commerce, à créer de meilleurs emplois, à réduire la pauvreté et à accroître la prospérité partagée sur le continent, ce qui profitera à tous les pays en développement africains sans littoral.

## **E. Transformation structurelle de l'économie**

34. Le Programme d'action de Vienne souligne la nécessité d'une transformation structurelle des économies des pays en développement africains sans littoral, en mettant l'accent sur l'ajout de valeur et la diversification économique, afin de réduire l'incidence négative de leurs désavantages géographiques et des chocs extérieurs. Bien que ces pays aient fait des efforts considérables pour développer leur secteur privé et améliorer leurs capacités dans les domaines de l'industrie manufacturière, de la science, de la technologie et de l'innovation, il leur reste toujours à relever le défi de parvenir à la transformation structurelle de leurs économies.

35. Suivant la tendance mondiale, en 2020, le secteur des services a contribué le plus au PIB africain, à hauteur de 49 %, suivi par l'industrie, à hauteur de 24 %, et l'agriculture, à hauteur de 19 %<sup>36</sup>. Dans les pays en développement africains sans littoral, la contribution du secteur des services était de 46 %, suivi par l'industrie (26 %) et l'agriculture (21 %) (voir figure IV). Le secteur des services est le principal contributeur au PIB de tous les pays africains, à l'exception du Tchad, du Niger et du Mali, où l'agriculture contribue encore davantage au PIB, avec, respectivement, 46 %, 38 % et 36 %.

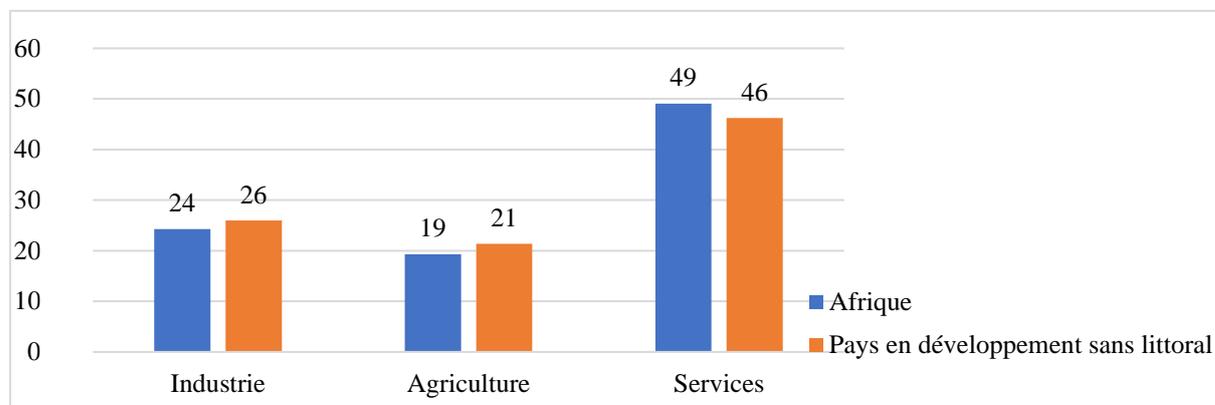
<sup>33</sup> *Reaping the Potential Benefits of the African Continental Free Trade Area*.

<sup>34</sup> Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

<sup>35</sup> Martin Mwita, « *Kenya begins trading under AfCFTA* », *The Star*, 23 septembre 2022.

<sup>36</sup> Banque mondiale, Données ouvertes de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/> (site consulté le 18 novembre 2022).

Figure IV  
**Contribution au produit intérieur brut en 2020**  
 (en pourcentage)



Source : CEA, à partir des chiffres de la base de données de la Banque mondiale.

36. De 2014 à 2020, en moyenne, la contribution du secteur industriel au PIB africain a diminué de 5 %, tandis que les contributions du secteur agricole et de celui des services ont augmenté de 2 % chacune. Dans les pays en développement africains sans littoral, une tendance différente a été observée. En moyenne, la contribution du secteur industriel a augmenté de 4 %, celle du secteur des services a augmenté de 2 % et celle du secteur agricole a diminué de 7 %. Certains des changements les plus notables ont eu lieu en Éthiopie et au Zimbabwe, où la contribution du secteur industriel a augmenté respectivement de 71 % et 51 %. En République centrafricaine, la contribution du secteur des services a augmenté de 40 %. Au cours de cette période, tous les pays en développement africains sans littoral, à l'exception du Botswana, du Lesotho, du Niger, du Rwanda et du Soudan du Sud, ont connu une diminution de la contribution du secteur agricole au PIB.

37. L'industrialisation est un moteur essentiel de la croissance économique, du fait qu'elle peut améliorer la productivité, créer dans le secteur structuré des emplois avec une sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale, et accroître la prospérité partagée. En outre, l'industrialisation peut améliorer la position des pays en développement africains sans littoral dans les chaînes de valeur mondiales, en augmentant ainsi les avantages économiques, tels que des salaires plus élevés pour les travailleurs résultant de la participation de ces derniers à ces chaînes de valeur.

## F. Moyens de mise en œuvre

38. Le manque de ressources financières adéquates et les contraintes de capacité sont quelques-uns des plus grands défis auxquels sont confrontés les pays en développement africains sans littoral dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063. De nombreuses économies en développement avaient déjà des niveaux élevés de dette souveraine au début de la pandémie. Avec les crises sanitaires et économiques qui ont suivi, la plupart des pays se sont endettés davantage pour financer des programmes visant à soutenir les systèmes nationaux de santé en grande difficulté et à atténuer les effets négatifs sur les entreprises et les travailleurs.

39. Le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe sont actuellement en situation de surendettement, et le Burundi, l'Éthiopie, le Malawi, la République centrafricaine et le Soudan du Sud présentent un risque élevé de surendettement global. Le Burkina Faso, le Lesotho, le Mali, le Niger, le Rwanda et l'Ouganda sont pour leur part confrontés à un risque modéré de surendettement global<sup>37</sup>.

40. La science, la technologie et l'innovation aussi sont des piliers majeurs du Programme 2030, sans lesquels aucune transformation structurelle n'est possible. Certains pays en développement africains sans littoral ont fait des progrès notables à cet égard. En 2022, le Botswana a été classé comme la deuxième économie la plus innovante d'Afrique, à l'exclusion des pays du nord du continent. Le Rwanda et l'Éthiopie ont été classés respectivement premier et troisième pays à faible revenu les plus innovants, tandis que le Zimbabwe et le Burundi ont été notés comme ayant obtenu des résultats supérieurs aux attentes pour leurs niveaux de développement respectifs<sup>38</sup>.

41. Dans ce contexte, le soutien des partenaires de développement et des parties prenantes, comme la CEA, est essentiel pour aider les pays en développement africains sans littoral à mettre en place et à entretenir des systèmes de transport intégrés, à intégrer ces systèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales et à promouvoir la transformation structurelle de leurs économies. Les flux d'aide publique au développement restent une source majeure de financement pour ces pays, mais ils doivent être complétés par l'aide au commerce, la coopération Sud-Sud, l'assistance technique et les investissements étrangers directs du secteur privé.

#### IV. Conclusion et recommandations

42. Bien que 2022 ait été une année difficile en raison de la pandémie et de la guerre en Ukraine, les pays en développement sans littoral et les pays de transit d'Afrique ont fait des efforts considérables pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne. Toutefois, un grand nombre des objectifs qui y sont fixés n'ont pas encore été atteints. Le manque de ressources financières et humaines et le déficit de financement figurent parmi les principaux obstacles à sa mise en œuvre intégrale. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit d'Afrique doivent s'efforcer d'atteindre ces objectifs et suivre la feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne au cours des deux années restantes et collaborer avec les décideurs, le secteur privé, les banques de développement, les entités des Nations Unies et les autres partenaires concernés pour :

a) Favoriser la ratification et la mise en œuvre effectives des accords internationaux et régionaux, tels que l'Accord portant création de la ZLECAf, le Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, et l'Accord sur la facilitation des échanges ;

b) Encourager le secteur privé à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne par différents moyens, notamment en augmentant les investissements nationaux et étrangers dans les pays en développement sans littoral au moyen de partenariats public-privé ;

<sup>37</sup> Banque mondiale, Analyse du degré d'endettement tolérable. Disponible à l'adresse : [www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa](http://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa) (site consulté le 18 novembre 2022).

<sup>38</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Indice mondial de l'innovation 2022 : Quel est l'avenir de la croissance fondée sur l'innovation ? (Genève, 2022).

c) Mettre en place des systèmes de santé résilients, non seulement pour faire face aux épidémies, mais aussi pour construire une base solide de soins de santé primaires, afin de remédier aux inégalités préexistantes parmi les populations vulnérables, en améliorant l'accès équitable à des médicaments sûrs et au coût abordable ;

d) Mobiliser les investissements permettant de combler les lacunes en matière d'infrastructures de transport, d'énergies renouvelables, de TIC et de transformation numérique, d'industrialisation et d'intégration régionale ;

e) Favoriser la transformation structurelle des économies en vue de renforcer les capacités productives, en mettant l'accent sur l'ajout de valeur dans les secteurs manufacturier et agricole, en intégrant davantage les pays en développement sans littoral dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, en encourageant la diversification de l'économie et des exportations et en promouvant l'emploi décent dans le secteur structuré ;

f) Coordonner les efforts avec les partenaires financiers du développement pour faire face à la crise émergente de la dette par des mécanismes plus justes et plus efficaces de résolution de la crise de la dette ;

g) Mettre au point des solutions au niveau national dans les domaines prioritaires.

-----